



Litige après césation d'une entreprise individuelle en multi serv

Par **chriskarine**, le **07/01/2009** à **08:35**

J'ai cessé mon activité de travailleur indépendant en Mars 2008 dans le multi service en bâtiment. Un ancien client a fait expertiser un chantier effectué par mes soins et selon son expert, ma responsabilité serait engagée. Je n'avais souscrit aucune assurance (vu les prix annoncés dans cette spécificité). Ils envisageront certainement de me faire payer les futurs travaux, actuellement à la recherche d'un emploi, je n'ai pas de revenu, jusqu'où peuvent ils aller?

Par **Tisuisse**, le **07/01/2009** à **11:36**

Bonjour,

Ce mot "bonjour" semble être banni de votre vocabulaire ?

La réponse à votre question : assez loin. Voyez dans quelles catégories j'ai reclasser votre message, cela devrait vous orienter et interrogez votre avocat.

Par **chaber**, le **07/01/2009** à **16:11**

Cette affaire peut aller en justice jusqu'à la saisie de vos biens personnels